

OBJET :

**Vote des taux de la fiscalité directe locale
Fixer des taux d'imposition pour l'année 2024**

**Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 8 avril 2024

N°08-2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers en visioconférence : 0
Nombre de Conseillers absents excusés : 2
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 29 mars 2024

Le huit avril deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Le quorum est atteint.

Le mode de scrutin à main levée : 7 POUR – 7 CONTRE

Le mode de scrutin secret : 7 POUR - 7CONTRE

Le vote à bulletin secret est effectué.

VOTES : POUR 7 ABSTENTION 0 CONTRE 7

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS absent excusé donne pouvoir à Madame Aurélie CELLIER,

Madame Nadia BERCKMANS absente excusée donne pouvoir à Madame Marine DE TAFFIN.

Pour voter en leur lieu et place.

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024**

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

<u>Taxes</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Taux pour 2023</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe foncière (bâti)	360 600	37,21 %	134 179 €
Taxe foncière (non bâti)	18 300	58,29 %	10 667 €
Taxe d'habitation	57 645	9,39 %	5 413 €

Produit attendu : **150 259 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le niveau des **taux d'imposition** pour l'exercice **2024** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Votes : POUR : **7** ABSTENTION : **0** CONTRE : **7**

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts directs en 2024

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
dessus. Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :